

# L'HÉRITIER-GUYOT

- 1845 -



## ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par la société **BARDINET**, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 301 711 461, dont le siège social est situé au Domaine de Fleurenne, 33290 Blanquefort (ci-après dénommée « l'Organisateur »).

## ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DE VALIDITE

**2.1. Nom de l'opération.** L'Organisateur organise pour sa marque de crèmes de fruits - L'Héritier-Guyot - une opération un Jeu Concours sans obligation d'achat accessible sur le site internet lheritier-guyot.com et intitulé "Le Mix, toute une histoire" (ci-après dénommé « le Jeu »).

**2.2. Accès.** Le Jeu est accessible sur le site internet de la marque L'Héritier-Guyot : <https://jeu.lheritier-guyot.com/>

**2.3. Durée.** La participation au Jeu est ouverte à compter du 01 mai 2022 au 31 octobre 2022.

## ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours est décomposé en 3 opérations distinctes :

1 – Le Quiz L'Héritier-Guyot, du 01 mai au 30 juin 2022 intitulé « **Le Mix L'Héritier-Guyot, toute une Histoire** » : un jeu pour lequel il suffira au Participant de répondre à 5 questions très simples à propos de l'univers de marque L'Héritier-Guyot et de ses produits.

2 - Un jeu de rapidité et de reflexe, du 01 juillet au 31 août 2022 intitulé « **La Récolte L'Héritier-Guyot, quelle Histoire** » : une réplique d'un jeu très populaire et adapté à l'univers de marque L'Héritier-Guyot et de ses produits où le Participant devra couper des fruits pour les récolter.

3 - Un jeu « Instant Gagnant », du 01 septembre au 31 octobre 2022 intitulé « **La Pinata L'Héritier-Guyot** » : un jeu très simple pour lequel le Participant devra briser une Pinata à l'aide d'un marteau et découvrir instantanément s'il remporte l'une des dotations mises en jeu.

#### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**4.1. Participants.** La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans minimum au moment de sa participation, pénalement responsable, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique (ci-après dénommé « le Participant»). La participation est limitée à une personne par foyer (même nom de famille, même adresse).

**4.2. Exclusion.** Ne peuvent participer au Jeu, le personnel de l'Organisateur ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer), et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

**4.3. Frais.** La participation au présent Jeu n'implique aucun frais, elle n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

**4.4. Modalités de participation.** La participation se déroule selon les modalités suivantes : La participation au Jeu Concours s'effectue via une application installée sur la page dédiée et accessible depuis le site lheritier-guyot.com. Pour jouer, le Participant est donc invité :

1) À se connecter sur le site internet de la marque à l'adresse « lheritier-guyot.com », cliquer sur le bouton « Jeu-Concours » (qui certifie qu'il a l'âge légal (plus de 18 ans)) pour participer au Jeu Concours, il se verra alors dirigé vers la page dédiée du Jeu Concours, jeu.lheritier-guyot.com ;

2) À cliquer ensuite sur le bouton « Je participe » ;

3) À renseigner le formulaire d'inscription au Jeu Concours en communiquant dans les champs prévus à cet effet, le genre\*, les nom\*, prénom\*, adresse postale\*, adresse e-mail\* et téléphone\* (\*champs obligatoires) ;

4) Puis, finalement, en cliquant sur le Bouton « Valider » "Je certifie avoir plus de 18 ans et résider en France métropolitaine, Corse incluse", "J'accepte le traitement de mes données personnelles conformément au présent formulaire et déclare avoir lu et accepté le règlement du Jeu Concours ".

La saisie de l'ensemble des champs du formulaire permet au participant d'accéder alors au Jeu Concours. Pour être considéré comme valable, le formulaire de participation devra comporter impérativement les nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et téléphone du Participant. Toute adresse e-mail invalide (c'est-à-dire ne permettant pas l'acheminement d'un courrier électronique) pourra entraîner la disqualification de celui qui l'aura communiquée.

**4.5. Acceptation.** La participation au Jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement. Le non-respect dudit Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

**4.6. Abonnement.** Pour valider sa participation au Jeu, le Participant devra être abonné aux réseaux sociaux Facebook et Instagram L'Héritier-Guyot accessibles respectivement par les liens suivants :

- <https://www.facebook.com/heritierguyot>

- [https://www.instagram.com/lheritierguyot\\_officiel/](https://www.instagram.com/lheritierguyot_officiel/)

## **ARTICLE 5 : DOTATIONS ET MODALITES DE DESIGNATION**

Chaque gagnant remporte un seul lot.

**1er Prix : 1 coffret séjour de 2 nuits dans un hôtel 5\* + Dîner au restaurant gastronomique + Spa d'une valeur de 1100€ - Offre valable uniquement les mardi, mercredi et jeudi.** *Frais de transport ferroviaires pris en charge à hauteur de 400€ Max ou défraiement au tarif kilométrique en vigueur depuis votre domicile si le déplacement s'effectue avec votre voiture personnelle dans cette même limite de 400€.*

*Bus, taxis et autres moyens de transport ne seront pas pris en charge.*

Ce premier prix prestigieux est destiné à récompenser l'un des Participants ayant joué à au moins 2 opérations décrites dans l'Article 4. Il s'agit de la dotation principale du Jeu Concours couvrant la totalité de cette opération 2022 ayant lieu du 01 mai au 31 octobre 2022. Il sera attribué par tirage au sort le **mercredi 09 novembre 2022**.

### **1 – Dotations du Quiz L'Héritier-Guyot, du 01 mai au 30 juin 2022 intitulé « Le Mix L'Héritier-Guyot, toute une Histoire ».**

1er Prix : une escapade en 2CV accompagnée, au choix, d'un pique-nique gourmand, d'une visite au Clos Vougeot ou d'une dégustation au Château de Pommard d'une valeur globale de 250€.

Du 2ème au 41ème Prix : 1 set de vin L'Héritier-Guyot d'une valeur de 120€.

Du 42ème au 152ème Prix : 1 sous-verre, 1 verre et 1 bouteille de crème de fruits L'Héritier-Guyot d'une valeur approximative de 14.50€

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les Participants qui auront fourni les bonnes réponses.

Le tirage au sort pour le 1er Prix aura lieu le 14 juillet 2022. Un tirage au sort aura lieu chaque semaine pour désigner les autres gagnants.

### **2 – Dotations du jeu de rapidité et de reflexe, du 01 juillet au 31 août 2022 intitulé « La Récolte L'Héritier-Guyot, quelle Histoire ».**

1er Prix « Meilleur score » : Air Pods 3ème génération d'une valeur de 200€.

1er Prix « Tirage au sort » : Ipad Air d'une valeur de 700€.

Du 2ème au 41ème Prix : 1 set de vin L'Héritier-Guyot d'une valeur de 120€.

Du 42ème au 152ème Prix : 1 sous-verre, 1 verre et 1 bouteille de crème de fruits L'Héritier-Guyot d'une valeur approximative de 14.50€

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les Participants qui auront fourni les bonnes réponses.

Le tirage au sort pour les deux 1er Prix aura lieu le 12 septembre 2022.

Pour le « Meilleur Score », un tirage au sort aura lieu entre les 25 personnes en tête du classement.

Un tirage au sort aura lieu chaque semaine pour désigner les autres gagnants.

### **3 – Dotations du jeu basé sur un « Instant Gagnant », du 01 septembre au 31 octobre 2022 intitulé « La Pinata L’Héritier-Guyot ».**

1er Prix : un coffret cadeau « Instant 3 plats » pour 2 personnes au restaurant « La Maison Lameloise – Éric Pras » d’une valeur globale de 570€.

Du 2ème au 41ème Prix : 1 set de vin L’Héritier-Guyot d’une valeur de 120€.

Du 42ème au 152ème Prix : 1 sous-verre, 1 verre et 1 bouteille de crème de fruits L’Héritier-Guyot d’une valeur approximative de 14.50€

La désignation des gagnants, du 2ème au 152ème se fera instantanément après avoir participé. Chacun d’entre eux saura quel Prix il aura remporté s’il est déclaré gagnant par l’application.

Le tirage au sort pour le 1er Prix aura lieu le 07 novembre 2022.

Le Participant qui remplit les conditions de participation et respecte les modalités du Jeu pourra être désigné gagnant selon la modalité visée ci-dessus.

La remise des lots n’entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise des lots ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d’argent.

L’Organisateur se réserve toutefois le droit, en cas de problème lié à la dotation, de modifier et/ou remplacer la dotation initialement prévue dans le présent Règlement par une dotation équivalente, étant précisé que la décision de modifier et/ou remplacer et le choix de la dotation équivalente se fera à la seule discrétion de l’Organisateur. L’Organisateur décline toute responsabilité en cas d’incident qui pourrait survenir à l’occasion de l’utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

### **ARTICLE 6 : DATE ET MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS**

**6.1. Date.** Les résultats seront communiqués :

- Le mercredi 06 juillet 2022 à 18H00 pour la première opération intitulée « **Le Mix L’Héritier-Guyot, toute une Histoire** ».

- Le mercredi 07 novembre 2022 à 18H00 pour la troisième opération intitulée « **La Récolte L’Héritier-Guyot, quelle Histoire** ».

- Le vendredi 04 septembre 2022 à 18H00 pour la deuxième opération intitulée « **La Pinata L’Héritier-Guyot** ».

- Le mercredi 09 novembre 2022 à 18H00 pour le premier prix global.

**6.2. Support.** L’annonce de la publication des résultats s’effectuera sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram en story et seront consultables via un lien Internet affiché sur ces story dirigeant vers cette adresse : <https://lesaliens.com/Jeu.lHeritier-Guyot/Docs/DOTATIONS-JEU-CONCOURS-2022-LHERITIER-GUYOT.pdf>

**6.3. Contact direct.** En cas de demande d’informations supplémentaires, le gagnant peut contacter directement la personne concernée : Marine PEYRISSOUS [lhg@lesaliens.com](mailto:lhg@lesaliens.com) 01 49 65 10 40

**6.4. Communication de l’identité du gagnant.** Le gagnant autorise l’Organisateur à utiliser son identité selon les modalités suivantes : permettre de l’identifier et qu’il puisse vérifier qu’il figure parmi les Gagnants sur les documents prévus à cet effet, pour une durée n’allant pas au-delà du 31 décembre 2022.

## **ARTICLE 7 : ACHEMINEMENT DES DOTATIONS**

La remise des dotations s'effectuera de la manière suivante : par voie postale ou numérique selon la qualité du lot.

Le gagnant devra fournir ses coordonnées détaillées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse email) dans les conditions demandées par l'Organisateur. Si les coordonnées des gagnants sont incomplètes, illisibles, fausses ou inexploitable, il perdra le bénéfice de son lot.

Sans confirmation de sa part, le gagnant perdra le bénéfice du lot. Chaque lot ne peut pas faire, à la demande du gagnant, l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente.

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du Gagnant, s'effectuera aux risques et périls du destinataire.

## **ARTICLE 8 : LITIGES ET FORCE MAJEURE**

**8.1. Litiges.** Le présent Règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : **Agence Les Aliens - 18, rue de Saisset 92120 Montrouge** au plus tard 7 jours après la date limite de participation. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent Règlement. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et du présent Règlement. L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement du Jeu, ou encore qui viole les règles officielles du Jeu, notamment en tenant des propos diffamatoires ou autres. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire pour le respect du présent Règlement, notamment d'écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants. L'Organisateur pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

**8.2. Force majeure.** L'Organisateur ne pourra être tenu responsable du report, de la suspension, ou de l'annulation du Jeu si et dans la mesure où ce report, cette suspension ou cette annulation sont dus à un cas de force majeure tel que définie par la Cour de Cassation.

## **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES**

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les Participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de l'Organisateur et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution des obligations effectuées pour son compte dans le cadre du présent Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

## **9.1 PREAMBULE**

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

## **9.2 EXECUTION DU JEU**

Pour pouvoir participer, le Participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de Jeu et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation au jeu, l'Organisateur et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des Participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

## **9.3 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE LA PARTICIPATION AU JEU ?**

Sont recueillies et traitées les données personnelles que le Participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles collectées seront être les suivantes :

- Pour la participation au Jeu :

- Le nom
- Le prénom
- L'e-mail
- Le numéro de téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)

- Si vous êtes désigné gagnant :

- Le nom
- Le prénom
- L'e-mail
- Le numéro de téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)

- En cas de réclamation :

- Le nom
- Le prénom
- L'e-mail
- Le numéro de téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
- La photocopie d'une pièce d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

Aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle) n'est collectée.

Il est, dès lors, demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

#### **9.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE LA PARTICIPATION ?**

Les données personnelles transmises par le Participant sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Les données personnelles sont traitées uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Tirage au sort
- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le Participant y a consenti spécifiquement :
  - L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
  - L'information du Participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par l'Organisateur.

## **9.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE CONSENTEMENT ?**

En participant au Jeu, les Participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de Jeu et autorisent ainsi explicitement l'Organisateur à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régit par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Par ailleurs, en cas de consentement expressément donné, les gagnants autorisent expressément l'Organisateur à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs lots, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante : **Agence Les Aliens - 18, rue de Saisset 92120 Montrouge** ou par email à l'adresse suivante : [lhg@lesaliens.com](mailto:lhg@lesaliens.com)

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer à l'Opération à compter de cette date.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

## **9.6 COMMENT SERONT TRAITÉES LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES DANS LE CADRE DU PRÉSENT JEU ?**

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le Participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de l'Organisateur.

Le participant est informé que l'Organisateur pourra être amené à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- **Agence Les Aliens - 18, rue de Saisset 92120 Montrouge.**

Les Participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fourni soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenantes tout ou partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

## **9.7 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?**

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée du Jeu. A la fin du jeu l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule l'Organisateur se réserve le droit de conserver à compter de la fin du jeu et pour une durée mentionnée dans la politique de confidentialité de la marque, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du jeu afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du Participant sont entièrement supprimées du système de l'Organisateur sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

### **ARTICLE 10 : RESPONSABILITE**

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du présent Jeu. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, pertes de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur se dégage également de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle ou logicielle de quelque nature (virus, bug...) occasionnée sur le système du Participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable des conséquences pouvant en découler sur l'activité personnelle, professionnelles, ou commerciales du Participant.